

Jeu concours Rentiz Dora

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Aixia location (ci-après la « société organisatrice »)

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 50122532000032

Dont le siège social est situé au 20 RUE DES ROSIERISTES 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Organise du 31/07/2019 au 29/08/2019, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Dora et la cité perdu » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'une adresse électronique valide, et résidant en France à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur le site internet Rentiz.com, en agence aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue en remplissant le formulaire en agence et en le déposant dans l'urne prévue à cette effet ou en remplissant le formulaire sur la page :

<https://www.rentiz.com/rentiz-dora.html>

Pour les participants au jeu en prenant en photo les camions rentiz avec le visuel dora:

1. Disposer d'un compte Facebook, ou d'un compte Twitter ou d'un compte Instagram accessible et visible par tous
2. Télécharger sur un des comptes Facebook, Twitter ou Instagram la photo du camion avec #rentizdora

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort pour l'ensemble des lots aura lieu le 2 septembre 2019.

Les gagnants seront contactés dans les 2 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant.

Liste des lots :

- Un week-end dans le domaine d'escapa en famille dans le Gers (Week-end Desk) 2 nuits pour 4 personnes (2 adultes 2 enfants) d'une valeur de 554 €
- 75 places de cinéma duo (1 500 €)
- Des sacs à dos (45€)
- Des boussoles (15€)
- Yoyos Dora (8€)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.